



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

économie, industrie et emploi : personnel

Question écrite n° 24309

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur le devenir des fonctionnaires de France Télécom. La loi du 2 juillet 1990, complétée par la loi 31 décembre 2003, a confirmé le maintien de leur statut, tout en leur ouvrant la possibilité de demander leur intégration dans un des corps ou cadres d'emplois d'une autre fonction publique avant le 31 décembre 2009. Il lui demande de faire un point précis sur le nombre de fonctionnaires de France Télécom qui ont demandé à bénéficier de cette mutation ainsi que le nombre de fonctionnaires qui restent dans leur ancien statut au sein de l'entreprise France Télécom. Face aux inquiétudes exprimées par ces derniers quant aux restructurations opérées par leur entreprise, il souhaite connaître les garanties qui leur sont données pour leur maintien, au sein de France Télécom, dans leur statut actuel et les évolutions de leur carrière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24309

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4596

Question retirée le : 8 juin 2010 (Fin de mandat)